

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2022

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 28/02/2022

À 18h08, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC (arrivé à 18h20), Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Stéphane HAMELIN, Emmanuelle BOUYER, Marc MEUNIER, Olivier STOJANOVIC, Angélique METIVET, Didier GUERRY, Paul RITZO DAOUT

Excusés : Eric NICOLI donne son pouvoir à Paul RITZO DAOUT

Karine MEGE donne son pouvoir à Angélique METIVET

Jeanne ROMERO donne son pouvoir à Aleksandar CENIC

Absent : Stéphane COULEBEAU

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Mme Angélique METIVET

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

- Présentation et choix d'une fourrière animale et vote de la convention

Le Maire remémore au conseil municipal que l'année dernière nous avons signé une convention avec la fourrière animale : S.P.A. ainsi que le montant.

Il propose donc au Conseil pour l'année 2022 de signer une convention avec la S.B.P.A.

En effet, il s'avère que la SBPA a plusieurs avantages dont le tarif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de choisir la S.B.P.A comme fourriere animale et autorise le Maire à signer la convention avec la S.B.P.A.

Pour :	11 voix.
Contre :	0 voix.
Abstention :	0 voix.

- Vote pour la signature de la convention à l'utilisation du Site Emploi Territorial organisé par le CDG18

Monsieur le maire explique qu'en application de l'article 23 et 23-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les Centres de Gestion ont l'obligation de publicité de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C. En revanche, les Centres de Gestion n'ont pas l'obligation de saisies de ces opérations.

Désormais, le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur Internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Toutefois, le CDG 18 ne souhaite pas imposer cette mission aux collectivités.

Il est demandé de délibérer sur ces 3 points :

- Autoriser l'agent Emilie MARIN, secrétaire de mairie à assister à la formation SET organisée par le CG18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le cdg18 annexé à la délibération
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité
- Il est procédé au vote à main levée :

Pour : 13 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve et accepte à l'unanimité les points ci-dessus.

- **Constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles le dimanche 10 et dimanche 24 avril 2022**

	<u>8h-10h30</u>	<u>10h30-13h</u>	<u>13h-15h30</u>	<u>15h30-19h</u>
<u>Asseseurs :</u>				
<u>10/04/2022</u>	- Eric NICOLI - Paul RITZO-DAOUT	- Aleksandar CENIC -Emmanuelle BOUYER	- Angélique METIVET - Armand PLISSON	- Karine MEGE - Olivier STOJANOVIC
<u>24/04/2022</u>	-Paul Ritzo Daout -Didier GUERRY	-Aleksandar CENIC -Emmanuelle BOUYER	- Angélique METIVET - Armand PLISSON	- Olivier STOJANOVIC - Angélique METIVET

Président :

Le matin :M. Stéphane HAMELIN

L'après -midi : M. Olivier NICOLAS

Secrétaire : M. Marc MEUNIER

Asseseurs :

- 10/04/2022 : Olivier Stojanovic et Aleksandar Cenic, Francis Boirat
- 24/04/2022: Olivier Stojanovic et Aleksandar Cenic, Catherine Orine

Questions diverses

À 20h35, la séance est levée.

